

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 19 juin 2023

N° CP-2023-5-12-17

N° applicatif 6195

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service PMI, promotion de la santé du jeune enfant et aide à la parentalité sud

Service consulté

SUBVENTIONS 2023 POUR 47 POSTES D'ANIMATEUR DE RELAIS PETITE ENFANCE

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement pour 47 postes d'animateur de Relais Petite Enfance pour un montant total de 62 970 € répartis entre les 25 organismes haut-rhinois.

Les Relais Petite Enfance (RPE) s'inscrivent dans des projets globaux d'actions en faveur de la petite enfance et bénéficient d'un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Leurs missions principales sont :

- de favoriser la rencontre et les échanges des assistants maternels, des enfants accueillis et des parents et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local,
- d'organiser l'information des parents et des assistants maternels,
- d'entrer en contact avec les gardiennes non agréées, les informer, les inciter à sortir de la clandestinité,
- de susciter et promouvoir la formation des assistants maternels.

A l'instar des années précédentes, il vous est proposé de subventionner les postes d'animateur de RPE à raison de 1 500 € par poste équivalent temps plein par année pleine, intervenant dans les 33 RPE du département du Haut-Rhin.

Ainsi, pour l'année 2023, les subventions de fonctionnement concernent 47 postes d'animateur de Relais Petite Enfance, gérées par 25 organismes différents, pour un montant total de 62 970 € répartis selon la liste ci-jointe.

Pour information, l'évolution des subventions est stable entre 2022 et 2023 :

En 2022 : 63 300 € répartis entre 24 organismes pour 47 animatrices exerçant dans 32 Relais Petite Enfance.

En 2023 : 62 970 € répartis entre 25 organismes pour 47 animatrices exerçant dans 33 Relais Petite Enfance.

La question de l'extension de ce soutien financier aux Relais Petite Enfance du Bas-Rhin, dans lequel il n'existe pas, sera abordée dans le cadre des arbitrages budgétaires à venir.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer pour l'année 2023 les subventions de fonctionnement pour 47 postes d'animateur de 33 Relais Petite Enfance, gérés par 25 organismes différents, récapitulées sur la liste ci-annexée, pour un montant total de 62 970 €,
- de préciser que chaque subvention fera l'objet d'un versement unique.
- d'acter que les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P119	P1190002	P119E01	T02	(750) 65-65748-411	14 250 €
P119	P1190002	P119E01	T02	(2469) 65-657358-411	43 020 €
P119	P1190002	P119E01	T02	(2467) 65-657348-411	4 500 €
P119	P1190002	P119E01	T02	(3496) 65-657381-411	1 200 €
TOTAL					62 970 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.